

8.—Conflits industriels, grèves et lockouts.

Depuis sa création, c'est-à-dire en 1900, le ministère du Travail a colligé les statistiques des grèves et des lockouts au Canada. Le tableau 6 nous indique le nombre des différends industriels, le nombre des ouvriers affectés et le temps perdu en jours ouvrables pour chaque année, depuis 1901 jusqu'en 1925, ainsi que les totaux pour l'entière période. Les chiffres portés dans la colonne intitulée "temps perdu en jours ouvrables", dans les tableaux qui vont suivre, sont obtenus en multipliant le nombre d'ouvriers grévistes ou victimes d'un lockout par le nombre de jours ouvrables écoulés pendant la durée du conflit.

Les statistiques relevées pour 1925 signalent 83 différends de cette nature ayant affecté 25,796 ouvriers. La perte de temps durant l'année égale 1,743,996 jours ouvrables, comparativement à 1,770,825 jours perdus en 1924. La plupart du temps perdu entre mars et août 1925 inclusivement est attribuable à une grève des mineurs de la Nouvelle-Ecosse à laquelle prirent part environ 11,500 hommes, qui perdirent de ce fait près de 1,500,000 jours ouvrables.

Conflits industriels en 1924 et 1925.—Le nombre des différends et celui des grévistes furent inférieurs en 1924 aux chiffres de 1923; cependant, la perte de temps fut sensiblement plus élevée; entre 1901 et 1925, trois années seulement, savoir: 1911, 1919 et 1922 avaient vu une perte de temps plus grande. Cette situation fut causée surtout par une grève de plus de 7,000 mineurs des houillères de l'Alberta et de la Colombie Britannique, laquelle dura depuis avril jusqu'en octobre et fit perdre plus de 1,000,000 de jours ouvrables. En 1925, les différends industriels du groupe minier représentaient un peu plus de 90 p.c. du total du temps perdu.

6.—Différends industriels, par année, de 1901 à 1925.

Année.	Nombre des différends		En existence durant l'année.	
	En existence durant l'année.	Nés dans l'année.	Grévistes.	Temps perdu en jours ouvrables.
1901.....	104	104	28,086	632,302
1902.....	121	121	12,264	120,940
1903.....	146	146	50,041	1,226,500
1904.....	99	99	16,482	265,004
1905.....	89	88	16,223	217,244
1906.....	141	141	26,050	359,797
1907.....	149	144	36,224	621,962
1908.....	68	65	25,293	708,285
1909.....	69	69	17,332	871,845
1910.....	84	82	21,280	718,635
1911.....	99	96	30,094	2,046,650
1912.....	150	148	40,511	1,099,208
1913.....	113	106	39,536	1,287,678
1914.....	44	40	8,678	430,054
1915.....	43	38	9,140	106,149
1916.....	75	74	21,157	208,277
1917.....	148	141	48,329	1,134,970
1918.....	196	191	68,489	763,341
1919.....	298	290	138,988	3,942,189
1920.....	285	272	52,150	886,754
1921.....	145	138	22,930	956,461
1922.....	85	70	41,050	1,975,296
1923.....	91	77	32,868	768,474
1924.....	73	63	32,494	1,770,825
1925.....	83	81	25,796	1,743,996
Total.....	2,998	2,884	861,485	24,862,845

¹ Les différends non réglés à la fin d'une année sont encore comptés l'année suivante.